



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 13 mars 2023, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la **demande de dérogation mineure** ci-dessous énumérée :

- **Pour le 15, rang des Alain (lot # 4 897 009)**

Cette demande a pour objet d'autoriser :

- o Le lotissement d'un terrain dont la ligne séparatrice serait à 2.90 m d'un bâtiment à usage agricole alors qu'en vertu de la section II des grilles des spécifications pour la zone A-12 du **Règlement de zonage 07-2012** la marge de recule latérale est de 4.5 m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, le 22 février 2023

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 22 février 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 22 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de février 2023.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière